

La jeunesse, génération sacrifiée ?

Guillaume Allègre

« Les jeunes s'élèvent quand les vieux tombent »

Shakespeare, *Le Roi Lear*

Les crises favorisent l'émergence d'un discours selon lequel la lutte des âges, ou le conflit des générations, aurait remplacé la lutte des classes. Les jeunes seraient les premières victimes de ce conflit tandis que les baby-boomers auraient capté les fruits de la croissance économique aux dépens des générations suivantes. Cette rhétorique est d'autant plus convaincante qu'elle s'appuie sur les difficultés réelles d'une partie de la jeunesse. Mais la thèse de la fracture générationnelle s'appuie sur une analyse partielle de la situation des jeunes qui occulte certains avantages dont bénéficie la jeunesse actuelle ou une partie de celle-ci. Elle tend ainsi à masquer les inégalités au sein des générations ainsi que les mécanismes de transmission intergénérationnelle des inégalités.

Le discours public sur les générations tend à confondre les inégalités entre générations ou cohortes (groupes de personnes définis par leur date de naissance) et celles entre classes d'âge (groupes définis par leur position dans le cycle de vie), s'appuyant sur le fait qu'à un moment donné, générations et classes d'âge se confondent¹. Dans les difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés, il faut donc distinguer ce qui relève de la recomposition du cycle de vie (effet âge) et ce qui relève des inégalités entre générations successives (effet cohorte).

1. *Stricto sensu*, la jeunesse n'est pas une génération mais un âge. L'expression « Jeunesse, génération sacrifiée » est donc ambiguë : il faut préciser si le problème est lié à l'âge (auquel cas les difficultés seraient partagées par plusieurs générations successives), ou alors à la cohorte actuelle de 'jeunes' (qui serait durablement sacrifiée).

Les jeunes font face à des conditions dégradées... depuis de nombreuses années

Les conditions d'insertion dans la vie active se sont dégradées depuis le milieu des années 1970 du fait de la persistance d'un chômage de masse et du développement de formes d'emplois précaires (CDD, intérim, stages) sur le marché du travail. Entre 1976 et 2007, le taux de chômage a presque doublé passant de 4,2 % à 8,0 %, niveau qui était en fait déjà atteint dès le début des années 1980 (tableau). Cette dégradation a particulièrement touché les plus jeunes. Le taux de chômage des 16-25 ans a ainsi suivi la même évolution, passant de 9,7% à 18,5% entre 1976 et 1982 puis variant avec la conjoncture jusqu'en 2007 (17,9 %). Le ratio du taux de chômage des 16-25 ans à celui de la population totale est cependant le même en 1976 et en 2007 (2,3). Cette montée du chômage s'est accompagnée d'un développement important de l'emploi temporaire à partir des années 1980. En 1982, ces emplois représentaient seulement 3,8 % de l'ensemble des emplois et 13,7 % des emplois occupés par les 16-25 ans. En 2007, ils représentaient 12,3 %² de l'ensemble des emplois et 47,0% de ceux occupés par les jeunes. Si l'écart relatif entre les 16-25 ans et la population totale a peu évolué, les conditions se sont particulièrement dégradées en termes absolus.

Il existe toutefois un effet de composition qui explique en partie la dégradation de l'emploi des actifs de 16 à 25 ans. Du fait de l'allongement de la durée des études, les actifs âgés de 16 à 25 ans en 2007 n'ont pas les mêmes caractéristiques que leurs aînés au même âge. Alors que 54 % des 16-25 ans étaient actifs en 1976, ils ne sont plus que 43 % en 2007. Les jeunes actifs de 1976 étaient donc en moyenne moins sélectionnés³ et plus expérimentés. Si l'on considère non pas la classe d'âge des 16-25 ans mais les individus ayant achevé leur formation initiale depuis moins de 5 ans, la dégradation du marché du travail est moins spectaculaire : le taux de chômage passe de 11,6% à 22,2 % entre 1976 et 1982, diminue ensuite pour atteindre 16 % en 2007, soit une augmentation de 4,4 points entre 1976 et 2007 (contre 8,2 pour les 16-25 ans). Dans la même période, la proportion d'emplois temporaires augmente de 19,3 points pour les nouveaux entrants contre 33,3 points pour les 16-25 ans.

Les jeunes ont été particulièrement touchés par la crise économique de 2008-2009. L'ajustement sur le marché du travail s'est effectué au détriment des nouveaux entrants. Le taux de chômage des 16-25 ans s'est dégradé de façon spectaculaire atteignant 22,1 % en 2009, ce qui représente 9,8 % des individus de cette classe d'âge. En l'absence d'une politique volontariste visant à partager le coût de l'ajustement (chômage partiel, réduction collective du temps de travail, baisse négociée des salaires...), il n'est pas étonnant que les nouveaux entrants sur le marché du travail et les salariés en contrats temporaires, et donc les jeunes, soient les premières victimes des crises économiques. Or, lors de la crise actuelle, les circonstances et les politiques sur le marché du travail ont été très défavorables aux embauches et donc aux

2. Selon les données de l'Enquête emploi. Ces données diffèrent de l'enquête EU LFS utilisées dans la partie I.2 du fait de l'harmonisation effectuée par Eurostat. Sur ce sujet, voir Barbier et *alii* (2002).

3. Il s'agit ici de sélection adverse : les jeunes actifs, sortis en moyenne plus tôt du système éducatif, ont tendance à avoir des caractéristiques défavorables comparés à l'ensemble des jeunes.

jeunes : les efforts en termes d'emplois aidés ont été faibles, les heures supplémentaires ont été favorisées et les taux d'activité des seniors ont continué à augmenter, notamment parce que, contrairement aux crises précédentes, le gouvernement n'a pas mis en place de politique visant à favoriser les départs anticipés à la retraite.

Tableau 1. Taux de chômage et proportion d'emplois temporaires parmi les personnes en emploi

	1976	1982	1992	2002	2007	2009
<i>Taux de chômage</i>						
tous	4,2	7,8	10,1	8,9	8,0	9,1
16-25 ans	9,7	18,5	19,4	18,7	17,9	22,1
expérience ≤ 5	11,6	22,2	17,8	16,0	16,0	17,6
<i>% d'emplois temporaires</i>						
tous		3,8	7,5	10,3	12,3	11,6
16-25 ans		13,7	29,5	38,8	47,0	46,0
expérience ≤ 5		10,2	26,9	27,3	29,5	24,0

Source : Enquêtes Emploi, INSEE.

Les écarts de salaires entre les jeunes et les moins jeunes ont également augmenté depuis les années 1970. Dès 1997, Baudelot et Gollac ont fait le constat que la relation entre l'âge et la rémunération salariale s'était fortement modifiée. Les écarts entre tranches d'âge se sont creusés, et l'âge où la rémunération est maximale s'est élevé. En 1970, pour les hommes, toutes choses égales par ailleurs, le salaire était maximal à 40 ans et dépassait celui perçu à 30 ans de 8,6 %. En 1993, les individus les mieux payés avaient entre 45 ans et 55 ans et leur avantage sur ceux de 30 ans étaient de 24,3 %. Les auteurs avancent deux explications. Premièrement, l'âge a changé de signification en raison du vieillissement des actifs. De fait, si on ne range plus les individus en classes d'âge (25-35 ; 35-45...) mais en déciles d'âge, les écarts s'estompent : c'est moins l'âge absolu qui compterait que la position relative parmi les actifs. Deuxièmement, les salariés entrés dans la vie active après 1975 ne bénéficient plus de l'embauche à salaire réel croissant du fait du net ralentissement de la croissance économique. L'effet de l'âge, qui existait déjà en 1970, était en partie compensé par un effet génération favorable aux plus jeunes qui bénéficiaient ainsi de l'élévation générale des salaires. Avec la fin du régime d'embauche à salaire croissant, les générations ne sont plus séparées que par l'ancienneté, ce qui contribue à creuser les écarts de salaires entre classes d'âge lorsqu'on raisonne en coupe instantanée. Koubi (2003) analyse les carrières salariales entre 1967 et 2000 et arrive à des conclusions similaires : la rémunération en début de vie active des générations nées après 1950 s'est dégradée mais ce recul du salaire de départ a été compensé par une progression plus rapide en début de carrière. L'allongement de la durée de la vie redéfinit les âges : les vieux tombent plus lentement, les jeunes s'élèvent plus tardivement.

Le système de protection sociale ne s'est pas adapté à l'allongement de la durée des études et aux difficultés d'insertion sur le marché du travail. Traditionnellement, la population âgée était la plus touchée par la pauvreté : en 1970, un ménage

retraité sur quatre était pauvre (Hourriez *et al.*, 2001). Mais, alors que la montée en charge du système de retraite a permis la forte diminution du taux de pauvreté des plus de 60 ans, la pauvreté a considérablement rajeuni : en 2008 le taux de pauvreté des 18-29 ans s'élevait à 16,7 % contre 13 % pour l'ensemble de la population et 8 % pour les 60-74 ans⁴.

La forte augmentation du prix des logements depuis 1998 s'est faite au détriment des non-proprétaires. L'accès au logement est plus difficile pour les primo-accédants et donc pour les générations les plus jeunes. Les taux d'accession à la propriété sont ainsi plus faibles pour les générations nées après 1959 alors que l'accession avait cru pour celles nées entre 1940 et 1959. L'augmentation des prix de l'immobilier s'est également traduite par une augmentation du taux d'effort⁵ moyen de l'ensemble des ménages français, passant de 7,9 % à 11,4 % (multiplié par 1,4) au cours des 30 dernières années. Cette augmentation du taux d'effort pèse plus sur les plus jeunes : les moins de 30 ans ont vu leur taux d'effort multiplié par 1,9 (1,7 en tenant compte des aides) contre 1,7 pour les 30-49 ans, 1,4 pour les 50-64 ans et 1,2 pour les 65 ans et plus (Fauvet, 2009).

Pourtant, on ne peut pas parler de génération sacrifiée

Le tableau ainsi dressé semble très noir pour la génération actuelle de jeunes adultes et certains concluent que cette cohorte a été sacrifiée par les politiques publiques (ou par le manque de politiques publiques). Pourtant, si le constat part de faits avérés, l'approche consistant à évaluer ces phénomènes exclusivement sous le prisme de l'âge ou de la génération est trompeuse.

L'approche générationnelle masque les inégalités au sein des générations. Les difficultés liées à l'entrée dans la vie active ne sont en effet pas partagées par l'ensemble des jeunes. Le Céreq (2011) suit des cohortes de jeunes à leur sortie de formation initiale et analyse leur parcours d'entrée dans la vie active. Les premiers résultats pour les 739 000 jeunes sortis du système éducatif en 2007 montrent des différences importantes dans l'accès à l'emploi selon le niveau de diplôme : au bout de trois ans de vie active, le taux de chômage des individus sortis sans diplôme (18 % de l'effectif) est de 40 % contre 19 % pour les individus sortis avec un diplôme du secondaire (40 % de l'effectif) et 9 % pour les diplômés du supérieur (42 % de l'effectif). Clerc *et al.* (2011) montrent que les non-diplômés sont particulièrement exposés à la conjoncture lors de leur entrée sur le marché du travail, alors que les diplômés accèdent toujours rapidement à l'emploi stable. Or, l'origine sociale a un impact très important sur l'obtention du diplôme : alors qu'il y a neuf enfants de cadres pour seulement un enfant d'ouvriers parmi les titulaires d'un doctorat, parmi les jeunes sortis sans diplôme, on compte sept enfants d'ouvriers pour un enfant de cadres (Céreq, 2008). La cause est connue : les parents qui en ont les moyens réalisent des investissements importants dans l'éducation de leurs enfants, notamment par leur choix de résidence, afin qu'ils décrochent un diplôme qui leur permettra de

4. INSEE, enquête ERF 2008

5. Le taux d'effort désigne la part des dépenses de logement dans le budget des ménages.

s'insérer plus facilement sur le marché du travail. Loin de la « fracture générationnelle », de la spoliation des jeunes par les baby-boomers, ou de la dévalorisation du diplôme, c'est à la transmission intergénérationnelle des inégalités *via* le diplôme scolaire que l'on assiste.

Les jeunes générations bénéficient de meilleures conditions de logement. En contrepartie d'un taux d'effort plus important, tous les ménages bénéficient d'une surface par personne et d'un niveau de confort accru. Durant les 30 dernières années, les couples de plus de 40 ans bénéficient de la plus forte progression (+44 %) mais les jeunes couples disposent également d'une surface accrue (+19 %). De fait, contrairement à une idée reçue, et bien que les inégalités entre les âges se soient accrues, les jeunes ménages, nés entre 1970 et 1974, disposent de plus d'espace que toutes les générations qui les ont précédées. Parallèlement, le surpeuplement a considérablement reculé pour les générations nées après 1944 et le taux d'équipement sanitaire a beaucoup augmenté. L'absence de WC, de douche ou de bain et de chauffage est en effet devenue très exceptionnelle : elle concerne moins de 10 % des jeunes ménages en 2006 contre 40 % en 1973 (Fauvet, 2009). Par conséquent, la pauvreté en conditions de vie des ménages jeunes a fortement baissé. Sur la période 2004-2007, le taux de pauvreté en conditions de vie des 16-25 ans est passé de 21,8 % à 14,3 % (Godefroy et Ponthieux, 2010). Cette approche de la pauvreté en termes absolus est en partie insatisfaisante car elle ne tient pas compte des besoins croissants dans un pays où le niveau de vie augmente : la pauvreté n'a de sens que dans un contexte social et historique précis. Vouloir comparer le sort des générations devient alors un exercice difficile puisque, par construction, les générations se succèdent et ne partagent donc pas (entièrement) les mêmes conditions sociales et historiques. En se comparant à la génération de leurs parents, les jeunes peuvent se désoler en constatant que les écarts de revenus et de salaires se sont creusés, ou se consoler en constatant, qu'au même âge, ils vivent dans de meilleures conditions matérielles. D'un point de vue matériel, il leur est difficile de conclure à un sacrifice.

La vision de l'amélioration des conditions de logement est également trompeuse parce qu'elle cache des situations contrastées selon la situation des parents. Le logement constitue ainsi une autre voie de la transmission intergénérationnelle des inégalités. À terme, les gains liés à l'augmentation des prix de l'immobilier seront transmis aux enfants (par les donations ou les successions). Cela est d'autant plus vrai que l'abattement sur les droits de donation et de succession en ligne directe a triplé en 2006 passant de 50 000 à 150 000 euros par enfant et par parent. Cette hausse a été d'ailleurs en partie justifiée par l'augmentation du prix des biens immobiliers. Le fait de pouvoir transmettre sans droits de tels montants à ses enfants, solvabilise ceux qui peuvent bénéficier des solidarités familiales et complique l'accession à la propriété de ceux qui ne peuvent compter que sur leurs revenus du travail. Au final, la différence d'accès à la propriété par catégories sociales a fortement cru : l'écart de propriété entre les cadres ou professions intermédiaires et les ouvriers ou employés a augmenté de 7 points chez les 25-34 ans et de 10 points chez les 35-44 ans depuis le début des années 1990, tandis que, dans la même période, les inégalités d'accès à la propriété par classe d'âge ont plutôt diminué (Clerc *et al.*, 2011).

Outre le logement, les jeunes bénéficient des solidarités familiales pour assurer leurs dépenses courantes. Ce sont les étudiants et les enfants des ménages aux revenus les plus élevés qui bénéficient des plus fortes solidarités familiales. Dans le champ des ménages ayant des enfants ne vivant plus au domicile familial, 70 % du quartile des plus aisés, ont apporté une aide à leurs enfants : ils sont ainsi deux fois plus nombreux que les ménages aux revenus les plus modestes (Cordier *et alii*, 2007). Le fait d'aider est également fortement corrélé au niveau d'études atteint par les enfants. Le diplôme des parents est également très positivement corrélé au fait d'aider ses enfants en général, notamment pour les enfants faisant de moins longues études (plus de 70% des parents ayant un diplôme du supérieur ont aidé leur enfants ayant atteint au plus Bac+2, contre 35 % pour les parents non diplômés) : on peut interpréter ces résultats comme signalant que les parents diplômés connaissent mieux la valeur des études et savent que l'aide financière permet de faciliter la poursuite d'études de leurs enfants. De plus, il y a une forte reproduction dans les pratiques d'aides d'une génération à l'autre : toutes choses égales par ailleurs, les parents ayant été aidés sont plus enclins à aider leurs enfants.

Sur longue période, les jeunes générations bénéficient, malgré tout, de l'augmentation générale du niveau de vie

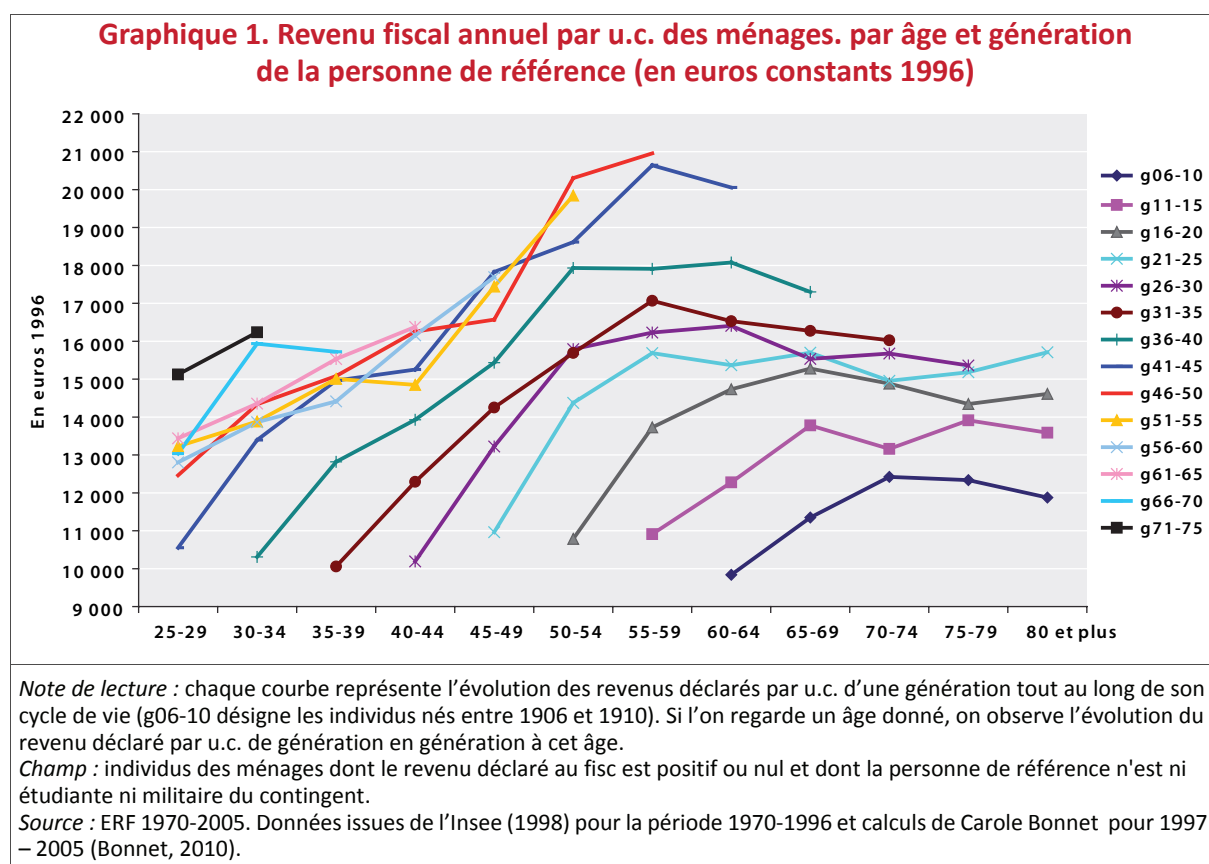
Si les générations nées entre 1946 et 1955 ont un niveau de vie relativement proche de celui des générations nées entre 1941 et 1945, les générations nées à partir du milieu des années 1960 bénéficient d'un niveau de vie supérieur à celui de leurs aînés aux mêmes âges. Le graphique 1 montre le revenu fiscal annuel des ménages par unité de consommation⁶ par âge et génération (Bonnet, 2010)⁷. Les ménages ont vu leur niveau de vie nettement augmenter entre la génération née entre 1906 et 1910 et celle née entre 1941 et 1945. Il y a ensuite une relative stabilisation pour les générations nées jusqu'en 1965, mais on ne peut exclure que leur niveau de vie à partir de 50 ans soit durablement plus élevé que celui des générations précédentes : du fait de la redéfinition des âges de la vie observée par Baudelot et Gollac (1997) et Koubi (2003), ces générations n'auraient alors bénéficié de l'augmentation générale du niveau de vie qu'à des âges élevés. L'histoire économique de ces générations n'est toutefois pas encore écrite : si leur niveau de vie futur dépend en grande partie de faits passés (durée de cotisation à la retraite, épargne personnelle et familiale...), elle dépend également de décisions de politiques publiques futures (réforme des retraites, règles d'imposition sur le revenu, les successions, le logement...). Quant aux générations les plus jeunes, elles semblent bénéficier à nouveau de l'élévation générale des niveaux de vie : le revenu entre 25 et 34 ans des cohortes nées entre 1971 et 1975 est supérieur à toutes celles qui les ont précédées. Si la situation relative des plus jeunes se dégrade, leur niveau de vie absolu s'améliore. Plutôt qu'à un sacrifice des jeunes générations, on semble assister

6. Les unités de consommation (u.c.) permettent de comparer les niveaux de vie de ménages de taille et composition différentes en tenant compte des économies d'échelle. L'échelle utilisée (OCDE-INSEE) attribue 1 uc pour le premier adulte du ménage ; 0,5 uc pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; et 0,3 uc pour les enfants de moins de 14 ans.

7. Je remercie Carole Bonnet pour la mise à disposition de ces données.

à une redéfinition des âges de la vie. Pour ces générations également, l'avenir n'est pas écrit et l'on ne peut exclure une prolongation de la crise économique actuelle qui se cumulerait à la crise écologique.

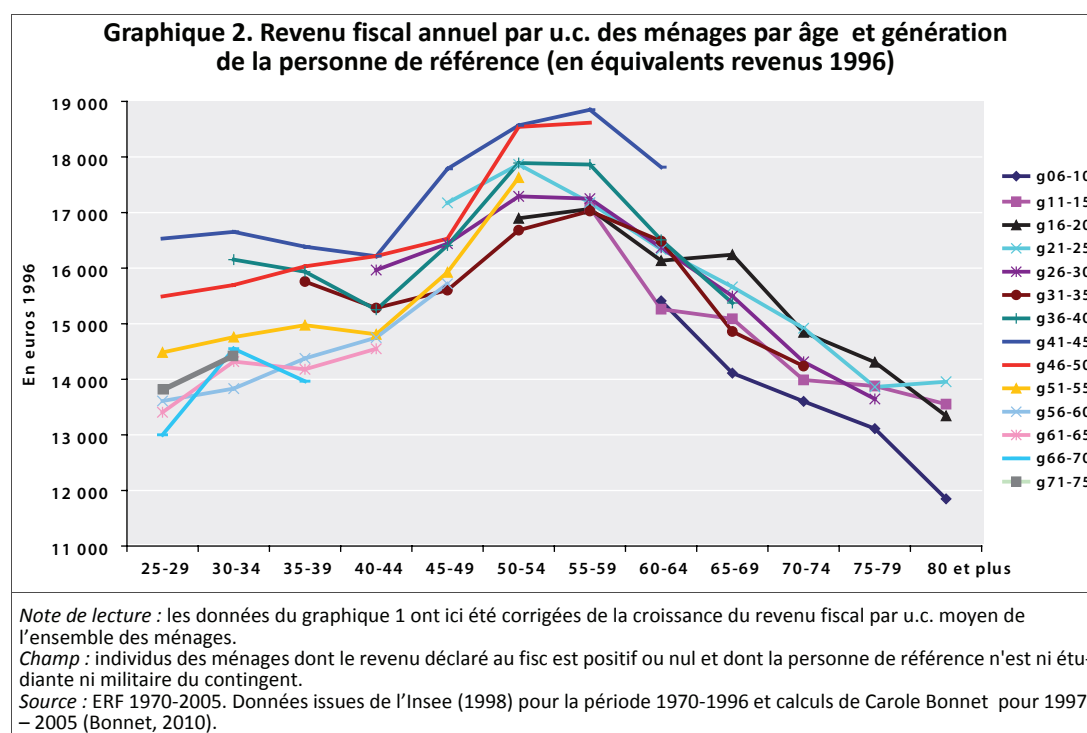
Le tableau dressé ici montre que les inégalités dans les transmissions familiales se cumulent : les parents diplômés peuvent apporter une aide directe aux études et à l'orientation, leurs revenus supérieurs leur permettent de choisir leur résidence selon la qualité perçue du système éducatif, puis d'aider leur enfant étudiant. Cela explique l'impact important de l'origine sociale sur l'obtention du diplôme. Compte-tenu de l'importance du diplôme dans l'accès à l'emploi, cette inégalité liée à l'origine sociale semble plus grave que le très fragile portrait des inégalités entre générations ou classes d'âge.



Le modèle âge-période-cohorte et la thèse de l'appauvrissement des générations nées après 1945

Le graphique 1 montre qu'aux âges observés, les générations récentes bénéficient de l'élévation générale des revenus. On constate également que, à euros constants, le revenu des générations nées entre 1945 et 1960 a stagné. Sur la base de ces mêmes données, certains concluent à l'appauvrissement et au sacrifice des générations nées trop tard⁸. Peugny (2009) cite les travaux de Koubi (2003) : « Si le salaire permanent a progressé de la cohorte née en 1916 jusqu'à la cohorte née en 1942, il a baissé progressivement jusqu'à la cohorte née en 1956, puis stagne pour les cohortes suivantes ».

Pour conclure à un tel appauvrissement, il faut en fait corriger de l'élévation générale du niveau de vie. Le graphique 2 représente le revenu fiscal par u.c. des ménages selon l'âge en corrigeant de la croissance du niveau moyen de niveau de vie par u.c. La courbe de la génération 41-45 se situe bien au-dessus des autres courbes pour tous les âges, ce qui reflète le fait que lorsque les individus de cette génération avaient 25 ans, le niveau relatif des revenus par u.c. de cet âge par rapport aux autres âges était moins défavorable que pour les générations suivantes. Trente ans plus tard, à 55 ans, le niveau relatif des revenus par u.c. de cet âge par rapport aux autres âges est plus favorable que pour les générations précédentes. Ceci est bien cohérent avec les conclusions de Baudelot et Gollac (1997) et Koubi (2003) selon lesquelles les écarts entre tranches d'âge se sont creusés : la génération 1941-45 ayant accompagné cette recomposition du cycle de vie en a le plus bénéficié. Mais comme souligné plus haut, ces écarts s'estompent lorsqu'on utilise des déciles d'âge et non plus des tranches d'âge. S'il y a une recomposition du cycle de vie et redéfinition des âges de la vie, est-il alors légitime de comparer les générations à âge fixe ? Avoir 25 ans veut-il dire la même chose pour des individus nés en 1941 et en 1971 alors que cette période a été marquée par l'allongement de la durée des études (et le report de la décohabitation et du premier enfant) ? Du point de vue de l'équité, on ne peut pas dissocier cet effet de la recomposition du cycle de vie de l'effet de l'augmentation générale des revenus. Sur le cycle de vie, la position relative d'une génération par rapport aux autres générations dépend à la fois de la position relative des classes d'âge au moment où elle les traverse et du niveau général des revenus. En fait, toutes les informations contenues dans le graphique 1 sont nécessaires pour juger des positions relatives des générations, le graphique 2 ne sert qu'à distinguer l'effet de recomposition du cycle de vie et celui d'élévation générale des niveaux de vie et ne peut donc pas être utilisé pour conclure à un appauvrissement des générations les plus récentes.



8. « Il s'agit de comprendre que ce jeu est 'idéal-typique' de notre pays, où les derniers retraités aisés du début du baby-boom décident de l'appauvrissement des générations nées trop tard, victimes muettes d'enjeux où leur absence est sciemment organisée » (Louis Chauvel, [Les jeunes sont mal partis](#), tribune parue dans *Le Monde* du 4 janvier 2011).

Lelièvre *et al.* (2010) utilisent le modèle âge-période-cohorte pour arriver au même résultat. Ils effectuent des comparaisons de niveau de vie par âge et génération en utilisant les enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2005 et distinguent alors trois effets dans l'évolution du niveau de vie : un effet âge 'a', un effet période (ou date) 'p' et un effet cohorte (ou génération) 'c'. L'effet âge traduit les effets du vieillissement des individus, par exemple en termes d'acquisition d'expérience, de relations sociales, de capacité qui, en général, s'améliorent en début de vie puis stagnent, voire se dégradent. Par exemple, sur le graphique 1, l'effet de l'âge s'observe sur la pente des courbes : on voit que les revenus par u.c. ont tendance à croître avec l'âge dans un premier temps puis à se stabiliser et à décroître. La distinction entre un effet « cohorte » et un effet « période » est purement formelle. L'effet période traduirait l'environnement économique que partagent toutes les classes d'âge à un moment donné alors que l'effet cohorte serait spécifique à la situation relative de chaque cohorte (par exemple lié à sa structure démographique). Comme le soulignent les auteurs, cette méthode pose problème dans la mesure où les trois effets âge, période et cohorte sont reliés de façon parfaitement linéaire puisque $a = p - c$. Du fait de cette linéarité, il existe une infinité de décomposition possible et le choix de contraintes permettant l'identification des trois effets est nécessairement arbitraire. Or, Allain (1997) montre, en testant des modèles avec différentes contraintes, que le choix de ces contraintes joue un rôle déterminant dans le calcul des différents effets. Selon le modèle utilisé, le surcroît de rémunération des individus nés en 1932 par rapport à ceux nés en 1930 est de 3,1 %, 2,0 % ou 0,9 %. La colinéarité des effets permet de raconter à peu près n'importe quelle histoire : par exemple, selon le jeu des hypothèses restrictives, l'élévation générale du niveau de vie peut être affectée à la période ou à la génération. Lelièvre *et al.* utilisent des données sur 9 ans pour calculer un effet génération pour toutes les générations nées entre 1929 et 1973. Leur hypothèse restrictive a pour conséquence d'affecter l'élévation générale du niveau de vie à l'effet période (comme le montre le graphique 4, p. 29). Or, selon les auteurs, l'effet période est censé capturer les effets conjoncturels. On peut critiquer cette interprétation : l'élévation générale du niveau de vie n'est pas un effet conjoncturel, c'est une tendance de long terme permise par l'accumulation du capital (humain et physique) et le progrès technique. Cette technique fournit alors des résultats difficiles à interpréter : « L'effet génération s'illustre par un profil très heurté mais confirme globalement ce qui apparaît dans les statistiques descriptives : le niveau de vie augmente jusqu'aux générations 1945 avant de décroître progressivement jusqu'aux générations du milieu des années 1960 (graphique 5) », ce qui veut dire que, après avoir contrôlé l'élévation générale du niveau de vie, les générations nées après 1945 voient leur niveau de vie baisser !

Faut-il des politiques publiques et si oui, lesquelles ?

La question de l'équité entre les âges et les générations et donc, *a fortiori*, des politiques publiques visant à réduire les iniquités, est difficile. Les âges étant des périodes transitoires et partagées, les inégalités entre les âges, lorsqu'elles ne sont pas exacerbées, sont probablement plus acceptables que d'autres formes d'inégalités. Au contraire, chaque individu n'appartient qu'à une génération donnée. Mais les comparaisons entre les générations sont difficiles dans la mesure où elles ne partagent pas le même contexte historique. Afin de tenir compte de la succession temporelle des générations, la question de l'équité inter-générationnelle peut se formuler en termes de *juste héritage*, ce qui revient à examiner ce que laissent les générations successives aux générations suivantes ? L'amélioration des conditions de vie, le fort taux d'épargne des ménages français, laissent penser que les iniquités

inter-générationnelles les plus importantes se cachent dans les pollutions et l'épuisement des ressources naturelles plutôt que dans les inégalités décrites ci-dessus. On peut aussi attribuer une autre responsabilité aux générations : celle de s'assurer que l'équité au sein des générations suivantes soit respectée, que les places soient ouvertes à tous et que les inégalités de conditions de vie soient faibles. Or, le discours sur le conflit des générations masque les mécanismes de transmission intergénérationnelle des inégalités *via* le diplôme, l'accès au logement et l'héritage.

Les politiques s'appuyant sur un diagnostic en termes d'âge et de générations risquent de rater l'objectif de réduction des inégalités. Une CSG allégée pour les jeunes bénéficierait à ceux qui s'en sortent déjà alors que l'alourdissement de la CSG sur les pensions de retraite affecterait les petits retraités et les locataires autant que les retraites-chapeau ou pensions des hauts-dirigeants et les propriétaires. Les retraités sont plus riches que les jeunes actifs : la taxation progressive des revenus réduirait cette inégalité sans en créer une autre. Ils sont plus souvent propriétaires que les plus jeunes : il faut alors imposer les revenus du patrimoine qui échappent actuellement en grande partie à l'impôt, les plus-values immobilières réelles et la valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires (ou, à l'inverse, permettre aux locataires de déduire leur loyer de leur revenu imposable et augmenter pour tous le barème de l'impôt sur le revenu). Les non-diplômés s'insèrent difficilement sur le marché du travail : c'est aux sorties sans diplôme du système scolaire et au chômage des non-diplômés qu'il faut prioritairement s'attaquer.

Une priorité des politiques publiques concernant la jeunesse devrait être de réduire les inégalités d'accès aux diplômes selon l'origine sociale ou le lieu de résidence. En effet, cet accès inégal aux diplômes a un impact tout au long de la carrière professionnelle (Allègre *et alii*, 2010). Atteindre cet objectif nécessite probablement de modifier les priorités de l'école et du système éducatif plutôt que de créer des écoles de la deuxième et de la troisième chance. Les travaux s'appuyant sur les enquêtes réalisées par le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) pointent les causes des difficultés du système éducatif français : élitisme, culture du classement et de la hiérarchie, redoublement précoce, tolérance pour les inégalités scolaires (Baudelot et Establet, 2009). La méritocratie scolaire à la française a pour conséquence un très fort taux de sortie du système scolaire sans diplôme : plus d'un jeune sur six (18%), soit 130 000 jeunes par an, sort sans diplôme du système scolaire. Cette proportion n'évolue plus depuis le milieu des années quatre-vingt-dix alors que les décennies antérieures avaient connu un net recul (Céreq, 2011). Les jeunes non diplômés font face à des conditions d'accès à l'emploi difficiles et socialement coûteuses. La stratégie française d'un SMIC relativement élevé, qui peut s'avérer payante dans la mesure où elle incite à effectuer des efforts importants de formation, n'est pas compatible avec le malthusianisme scolaire.

Aujourd'hui, la majorité des aides liées à la dépendance des jeunes adultes se fait en direction des familles (*via* les prestations familiales, le quotient familial, et une part des allocations logement) et non pas des jeunes (qui bénéficient directement des bourses pour étudiants et des allocations logement lorsqu'ils n'habitent plus chez leurs parents). Le système de transfert est généreux pour les ménages les plus pauvres (*via* les bourses) et les plus riches (*via* les réductions d'impôt sur le revenu)

mais, au milieu, les classes populaires et moyennes ne sont pas ou peu aidées : seuls 5 % des étudiants du supérieur reçoivent le montant maximum des bourses (460 euros par mois). Dès lors, soit l'étudiant est aidé par sa famille, soit il devra travailler dans des proportions néfastes à la réussite de ses études. Dans ce contexte, l'élargissement de l'aide en direction des étudiants, soit par un système de bourses élargi, soit par la création d'un capital-formation universel permettrait de rétablir une certaine équité.

Les jeunes ont besoin d'emplois à la suite de leur formation, ce qui nécessite d'améliorer la transition entre l'école et le marché du travail. Outre la réforme du système éducatif, le développement de l'apprentissage, notamment pour les moins qualifiés⁹, la réduction de la segmentation du marché du travail, le développement d'emplois aidés, ciblés sur les publics les plus en difficulté, constituent les principales voies à explorer.

Références bibliographiques

- Allegre G., T. Mélonio et X. Timbeau, 2010 : « Dépenses publiques d'éducation et inégalités », *Document de travail OFCE*, n°2010-06.
- Barbier J.C., A. Brygoo et F. Viguier, 2002 : « Defining and Assessing Precarious Employment in Europe », *Centre d'Etude de l'Emploi*.
- Baudelot C. et R. Estabiet, 2009 : *L'élitisme républicain*, La République des idées, Seuil.
- Baudelot C. et M. Gollac, 1997 : « Le salaire du trentenaire : question d'âge ou de génération » *Economie et statistique*, n°304-305
- Bonnet C., 2010 : « Niveau de vie : Un rattrapage des jeunes générations ? » *Regards croisés sur l'économie*, n° 7, La Découverte.
- Céreq, 2008 : « Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2004 », Coordonné par Virginie Mora et Emmanuel Sulzer, *Ouvrages Céreq*.
- Céreq, 2011 : « 2007-2010. Premiers pas dans la vie active. Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Génération 2007, premiers résultats*.
- Clerc M-E, O. Monso et E. Pouliquen, 2011 : « Les inégalités entre générations depuis le Baby-boom », *Série des documents de travail de la Direction des Études et Synthèses Économiques*, n° G 2011 / 11, INSEE
- Cordier M., C. Houdré et H. Ruiz, 2007 : « Transferts intergénérationnels entre vifs : aides et donations », *Insee Première*, n° 1127, mars.
- Fauvet L., 2009 : « Le poids du logement dans le budget des ménages : une approche générationnelle » dans *Compte du Logement. Résultats provisoires 2007 et premières estimations 2008*, Commissariat général au développement durable.
- Godefroy P. et S. Ponthieux, 2010 : « Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union européenne », *Les travaux de l'Observatoire 2009-*

9. Le CEREQ (2011) souligne ainsi que l'apprentissage reste un atout pour l'accès à l'emploi. À niveau de formation équivalent, les apprentis s'insèrent plus facilement que les jeunes issus de voies scolaires : trois ans après leur sortie de formation, les apprentis ont un taux d'emploi de 10 points supérieur. Du fait de possibles biais de sélection, la part de l'impact causal reste néanmoins à identifier.

2010, Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.

Hourriez, J-M, N. Legendre, R. Le Verre, 2001 : « Plus de ménages pauvres parmi les salariés, moins chez les retraités », *INSEE Première*, n° 761.

Lelievre M., O. Sautory, J. Pujol, 2010 : « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 », dans *Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2010*, INSEE références

Peugny C., 2009 : *Le déclassement*, Grasset, Paris.